



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 30 novembre 2018

Mouvement des « gilets jaunes » : les services de l'État aux côtés des acteurs économiques et de la population vendéenne

Compte tenu des conséquences du mouvement des « gilets jaunes » sur la vie économique du département, les services de l'État se mobilisent pour accompagner les entreprises et les commerces de Vendée.

Le préfet de la Vendée a réuni la Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée, la Chambre des métiers et de l'artisanat, la Chambre d'agriculture, la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) et le Mouvement des entreprises de France (MEDEF), pour faire un point de situation à ce sujet. Participaient également à cet échange, le maire de la Roche-sur-Yon, la Direction départementale des finances publiques (DDFiP), la Banque de France et l'Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte).

A cette occasion, le préfet a présenté les mesures prises par le gouvernement pour accompagner les entreprises pouvant être impactées :

1. un **étalement des échéances sociales et fiscales** devrait tout d'abord être instauré, "entreprise par entreprise", pour tenir compte de l'impact des événements sur le chiffre d'affaires.
2. **mise en place de mesures de chômage partiel** pour toutes les entreprises qui pourraient en avoir besoin,
3. **ouvertures supplémentaires les dimanches** pour les commerces qui n'en bénéficieraient pas
4. demande adressée aux assureurs de veiller à ce qu'ils **accélèrent les indemnisations pour toutes les branches et tous les secteurs qui auraient été touchés par des pertes d'exploitation**,
5. et aux banques de "**mettre en œuvre des facilités en cas de dépassement de découverts**".





6. **Bpifrance relèvera de 40% à 70% ses garanties sur les crédits de trésorerie**, et reportera un certain nombre d'échéances de remboursement de prêts pour alléger la trésorerie des commerces touchés par les événements.

Particulièrement attentifs aux difficultés rencontrées par les acteurs économiques vendéens, les services de l'État en Vendée se tiennent également à leur disposition pour les accompagner via une cellule de recueil d'information joignable par courriel : prefecture@vendee.gouv.fr.

Le préfet rappelle que si la liberté de manifester doit être respectée, l'État doit aussi veiller à ce qu'elle ne s'exerce pas au détriment de la liberté de circulation, de la liberté économique et de l'ordre public et de la sécurité des biens et des personnes.

